



UNION DEMOCRATIQUE DU CENTRE
DU CANTON DE VAUD
Secrétariat général
Rue de la Louve 1- 1003 Lausanne
Tél. 021 806 32 90 - www.udc-vaud.ch
E-mail : secretariat@udc-vaud.ch

Département de
l'enseignement et de la
formation
Direction générale de
l'enseignement postobligatoire
(DGEP)
Office de l'enseignement
gymnasial
Rue St-Martin 24
1014 Lausanne

Par voie électronique à :
info.dgep@vd.ch

Lausanne, le 1^{er} septembre 2022

Prise de position de l'UDC Vaud sur le projet d'Ordonnance sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale / de Règlement sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale (ORM/RRM) et sur la convention administrative qui l'accompagne (CCoop-MG)

Madame, Monsieur,

L'UDC Vaud vous remercie de l'avoir consultée au sujet de l'objet cité en titre. Après avoir examiné les détails du projet, elle a l'avantage de se prononcer comme suit.

Sur la forme, la volonté d'unifier la formation supérieure par un gymnase en 4 ans dans toute la Suisse n'est pas conforme au fédéralisme et, aux yeux de l'UDC Vaud, elle est un motif suffisant pour s'opposer au projet de la présente consultation.

Néanmoins et afin de répondre sur le fond, la prolongation de la voie amenant au baccalauréat (maturité gymnasiale) prétérite également le modèle dual, dont les vertus sont largement louées dans notre pays. Aux yeux de l'UDC Vaud, il faut privilégier la formation duale dans notre canton en permettant aux élèves finissant leur scolarité de bénéficier d'une orientation leur ouvrant la voie des nombreuses formations professionnelles existantes. En ce sens, la prolongation des études induites par le projet cité en titre est un mauvais signal.

De surcroît, pour de nombreux élèves, les études gymnasiales sont longues et ils sont souvent impatients de se spécialiser. Inversement, de nombreux élèves au

gymnase fréquentent les cours du gymnase faute d'avoir été orientés correctement vers une formation professionnelle intéressante et plus adaptée à leur profil et leurs compétences. A ce titre, tant pour les élèves qui espèrent se spécialiser que pour ceux qui cherchent encore leur orientation professionnelle, une année supplémentaire de gymnase ne serait ni motivante ni pertinente.

De plus, il faut ajouter que depuis l'adhésion de la Suisse au système européen dit de « Bologne », les études universitaires se sont également allongées. Les diplômés se retrouvent ainsi sur le marché du travail à environ 25 ans, voir plus tard encore. Une prolongation des études gymnasiales retarderait encore plus cette entrée sur le marché du travail. Ce n'est pas souhaitable ni pour les intéressés personnellement ni pour la société et l'économie.

Cette modification du système d'études aurait également des conséquences financières et en ressources humaines importantes : cela signifie non seulement qu'il y aurait un quart de classes supplémentaires, mais également une nécessité d'engager un quart d'enseignants en plus. Cela n'est pas raisonnable et le coût / bénéfice n'a pas été démontré.

Enfin, pour l'UDC Vaud, il convient plutôt de renforcer les exigences pour entrer au gymnase afin de revaloriser la voie du baccalauréat tout en favorisant un meilleur équilibre du modèle dual. A ce sujet, il convient de souligner qu'en comparaison intercantonale, le canton de Vaud se distingue par un déséquilibre de plus en plus prononcé qui menace le modèle dual et nous rapproche d'une formation postobligatoire inspirée du modèle français. Ce n'est pas souhaitable, notamment pour l'employabilité des jeunes qui sortent de formation. Là aussi, le canton de Vaud ne figure pas parmi les bons élèves en comparaison intercantonale.

En conclusion, l'UDC Vaud rejette le projet soumis à la présente consultation pour les deux motifs invoqués dans la présente réponse.

Réitérant ses remerciements de l'avoir associée à cette consultation, l'UDC Vaud vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de sa considération.

Au nom de l'UDC du Canton de Vaud



Kevin Grangier
Président du parti



Yvan Pahud, député
Président du groupe